



# Stratégie de prévention des comportements sexuels répréhensibles : les prochaines étapes

**Les fédérations cantonales regroupées au sein du FEDERESO développent en commun une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels. À la FGC, les formations destinées aux membres du Secrétariat, aux instances et aux OM ont débuté en janvier, elles se poursuivront durant le premier semestre.**

**D**epuis 2019, les fédérations cantonales de coopération travaillent conjointement à l'élaboration et à la mise en place d'une stratégie globale de prévention des comportements sexuels répréhensibles (PCSR) dans le cadre professionnel. Cette politique concerne la protection des salarié-e-s et des bénévoles au sein des Secrétariats et des instances, ainsi que les personnes actives (salarié-e-s et bénévoles) au sein des organisations membres (OM). Les fédérations se positionnent sur un objectif de tolérance zéro face aux cas qui se présenteraient.

Avec cette politique globale, le FEDERESO veut donner les moyens aux OM de prévenir et de lutter contre les comportements sexuels répréhensibles envers leurs collaboratrices, collaborateurs, leurs partenaires de terrain, qu'ils ou qu'elles soient salarié-e-s ou bénévoles. Ceci également afin de protéger les bénéficiaires.

Ces deux dernières années, les questions de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels, ou plus largement des violences sexistes dans le cadre professionnel, ont en effet été mises à l'agenda de manière accrue par l'actualité et

par une prise de conscience générale sur ces problématiques. La nécessité de mettre en place des mesures de prévention et de réaction spécifiques est devenue un impératif pour le secteur de la coopération au développement. Il s'agit d'une exigence légale au niveau du droit suisse. Il s'agit également d'une exigence de la DDC suite à la mise en application, en 2018, du Code de conduite pour les partenaires du DFAE, exigence qui figure dans le protocole d'accord entre la FGC et les OM (voir le Quoi de Neuf n° 198 et l'encadré en page 7).



## DÉFINITION DE LA PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS SEXUELS RÉPRÉHENSIBLES (PCSR)

La prévention des comportements sexuels répréhensibles (PCSR) est une stratégie de lutte contre les comportements sexuels répréhensibles dans le cadre professionnel, mise en place au niveau du FEDERESO aussi bien à l'échelle interne des fédérations, qu'au sein de leurs organisations membres. Sont compris dans l'expression de « comportements sexuels répréhensibles » le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels, soit tout comportement à connotation sexuelle :

- qui cause un préjudice ou une souffrance de nature physique, psychologique ou sexuelle,
- qui porte atteinte à la dignité des collaboratrices ou des collaborateurs, des bénéficiaires ou des membres des communautés des pays dans lesquels les OM mettent en œuvre leurs projets,
- qui crée un environnement de travail hostile.



## MESURES RELATIVES À LA PCSR DANS LES PROTOCOLE D'ACCORD : RAPPEL

Dans un processus de prévention visant à lutter contre toutes les formes de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels, la DDC demande à toutes les organisations au bénéfice d'un contrat de prestation de s'engager à mettre en place des mesures pour lutter contre ce fléau. Cette demande concerne également toutes les fédérations cantonales et leurs organisations membres.

L'alinéa des protocoles d'accord concernant les mesures PCSR est libellé comme suit : l'organisation membre « s'engage à agir en conformité avec le Code de conduite du DFAE, qui fait partie intégrante de ce protocole d'accord. L'organisation encourage l'adoption de pratiques et comportements conformes à ce code et diffuse des informations pertinentes visant à prévenir l'exploitation, la violence, le harcèlement et les abus sexuels (PCSR), auprès de ses collaboratrices et collaborateurs et de ses partenaires de terrain, qu'ils ou qu'elles soient salarié·e·s ou bénévoles. »

### Stratégie globale

Le groupe de travail mis en place au sein du FEDERESO pour élaborer la stratégie de prévention est accompagné par la consultante Oifa Bouriachi, qui a notamment proposé une telle politique pour Médecins sans frontières. Son mandat est financé par la DDC.

Lors de l'Assemblée générale de la FGC du 10 décembre 2020, Oifa Bouriachi a présenté la démarche et rappelé ses objectifs :

- offrir une meilleure connaissance de la problématique du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels dans les fédérations et au sein de leurs OM ;
- outiller les fédérations et les OM pour leur permettre d'informer et sensibiliser leurs collaborateurs et collaboratrices (salarié·e·s et bénévoles) et de disposer de procédures et d'outils pratiques pour gérer un cas ;
- identifier les besoins concernant le signalement des cas et proposer des solutions pour les fédérations.

Ceci en tenant compte de l'hétérogénéité des OM et des différents statuts des salarié·e·s et bénévoles.

### Élaboration des documents de référence

Le projet se déroule en plusieurs phases : après celle du sondage auprès des fédérations et des OM, qui a permis de faire un état des lieux de la situation grâce aux 340 réponses reçues, il s'agit maintenant d'élaborer les documents clé (stratégie de prévention, politique, procédures, fiches et démarche à suivre lors de la survenance d'un cas).

Cette phase prévoit de se baser sur les sources qui existent déjà au sein des différentes fédérations et organisations membres. Elle se déroulera jusqu'en avril 2021 pour les premières versions des documents.

### Début des formations

En parallèle, des sessions de sensibilisation et de formation sont prévues durant le premier semestre 2021, la première, pour la FGC, ayant lieu le 28 janvier par Zoom. Elle a pour but :

- d'expliquer aux participant·e·s les notions de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'abus sexuels ;
- de reconnaître les comportements sexuels répréhensibles dans leur environnement professionnel et d'en comprendre les conséquences ;
- de savoir identifier les obstacles au signalement de comportements sexuels répréhensibles.

### La deuxième formation en ligne est prévue le 11 mars 2021 de 9h à 12 h.

D'autres dates seront encore proposées afin qu'un maximum de personnes puissent y participer.

**Rappelons que les fédérations membres du FEDERESO sont tenues de mettre à disposition des outils de sensibilisation pour la prévention des comportements sexuels répréhensibles auprès de leurs OM, qui elles-mêmes ont la responsabilité de le faire auprès de leurs partenaires locaux. Ceci est une obligation contractuelle entre les fédérations cantonales et la DDC, partie intégrante du contrat de prestation 2021-2022. ■**